

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

École de Compétences Professionnelles

SIREN : 102511136 – NDA : 78820144882

Siège social : 1070 Boulevard Blaise Doumerc 82000 Montauban

Email : contact@ecoledecompetences.pro – Tél : 05 25 34 92 76

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle dispensées par l'École de Compétences Professionnelles, organisme de formation déclaré sous le numéro 78820144882 auprès de la DREETS Occitanie , enregistrement ne valant pas agrément de l'État.

Toute inscription à une formation implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout document du client, sauf accord écrit contraire.

Article 2 – Documents contractuels

L'inscription donne lieu à l'établissement :

- d'une **convention de formation professionnelle** (personne morale) ou d'un **contrat de formation professionnelle** (personne physique à titre individuel), conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail ;
- du **programme de formation** détaillant les objectifs pédagogiques, prérequis, contenu, durée et modalités d'évaluation.

Article 3 – Inscription

Toute demande d'inscription doit être formalisée par le retour signé de la convention/du contrat, accompagné le cas échéant du devis accepté. L'inscription n'est définitive qu'à réception de ces documents signés, dans la limite des places disponibles.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, HT selon exonération de TVA. Ils sont précisés dans le devis ou la convention.

Afin de garantir la réservation des dates de formation et de permettre à l'organisme de formation de mobiliser un formateur, un premier acompte correspondant à 30 % du montant total devra être versé dans un délai de 15 jours suivant la confirmation de l'inscription. Un second acompte, équivalent à 50 % du montant total, devra ensuite être réglé au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation. Le solde restant, soit 20 % du montant total, sera exigible le jour du démarrage de la formation.

En cas de retard de paiement, une pénalité de taux, ex. 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L.441-10 du Code de commerce).

Article 5 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le stagiaire dispose d'un délai de **10 jours** à compter de la signature du contrat pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration de ce délai.

Article 6 – Annulation, report, absence

- **Annulation par le client** : toute annulation notifiée moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation de 30% du montant total.
- **Absence** : toute absence non justifiée du stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement.
- **Annulation ou report par l'École de Compétences Professionnelles** : en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure, l'organisme se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation, avec information du client au moins 5 jours avant le début, sans indemnité autre que le remboursement des sommes versées.

Article 7 – Accessibilité et handicap

L'École de Compétences Professionnelles étudie toute demande d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Le référent handicap, Samantha Foucault, peut être contacté à 06.67.04.76.12 pour évaluer les aménagements possibles avant l'entrée en formation.

Article 8 – Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à contact@ecoledecompetences.pro et sera traitée rapidement. L'École de Compétences Professionnelles s'engage à examiner chaque réclamation dans le cadre de sa démarche qualité Qualiopi.

Article 9 – Propriété intellectuelle



Les supports pédagogiques remis dans le cadre de la formation restent la propriété de l'École de Compétences Professionnelles et ne peuvent être reproduits, diffusés ou cédés à des tiers sans autorisation écrite préalable.

Article 10 – Protection des données personnelles

Les données collectées lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique de la formation, conformément au RGPD. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable auprès de contact@ecoledecompetences.pro.

Article 11 – Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux de Montauban seront seuls compétents, sauf disposition légale contraire applicable au consommateur.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement (mise à jour TVA)

Les prix sont indiqués en euros, **hors taxes**, majorés de la TVA au taux en vigueur ([20%] sauf mention contraire). Ils sont précisés dans le devis ou la convention.

Afin de garantir la réservation des dates de formation et de permettre à l'organisme de formation de mobiliser un formateur, un premier acompte correspondant à 30 % du montant total devra être versé dans un délai de 15 jours suivant la confirmation de l'inscription. Un second acompte, équivalent à 50 % du montant total, devra ensuite être réglé au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation. Le solde restant, soit 20 % du montant total, sera exigible le jour du démarrage de la formation.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L.441-10 du Code de commerce).

Article 6 – Annulation, report, absence (politique standard, frais si <7 jours)

- **Annulation par le client :**
 - Plus de 7 jours ouvrés avant le début de la formation : annulation gratuite, remboursement intégral des sommes versées.



- Moins de 7 jours ouvrés avant le début : facturation de **30 %** du montant total de la formation.
- Le jour même ou après le début de la formation : facturation de **100 %** du montant total.
- - **Report** : tout report demandé par le client moins de 7 jours ouvrés avant le début pourra donner lieu à des frais de report de 10/%, sous réserve de disponibilité d'une session ultérieure.
 - **Absence** : toute absence non justifiée du stagiaire à une ou plusieurs sessions ne donne lieu à aucun remboursement, total ou partiel.
 - **Annulation ou report par l'École de Compétences Professionnelles** : en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure, l'organisme se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation, avec information du client au moins 7 jours ouvrés avant le début lorsque possible, sans indemnité autre que le remboursement intégral des sommes déjà versées.